

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 34 du 15 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1900641S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 10692 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828661S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2019 :

Ferreux Thierry NIGEND : 126 285 NLS : 5 279 226

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2019 :

Le Néün Régis NIGEND : 148 919 NLS : 8 006 870

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2019 :

Leclercq Nicolas NIGEND : 192 613 NLS : 8 049 096

Binet William NIGEND : 173 547 NLS : 8 025 944

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2019 :

Aubineau Nicolas NIGEND : 230 555 NLS : 8 085 035

Grançon Éléna NIGEND : 326 589 NLS : 8 115 307

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 janvier 2019.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. FORMELL